



# Politique sur l'environnement

*L'environnement est une partie intégrante de la mission de la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL).*

*La CGVMSL s'est engagée à :*

- *poursuivre des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement, tout en agissant de façon responsable financièrement;*
- *minimiser les impacts environnementaux négatifs en conformité avec les lois et les règlements environnementaux applicables;*
- *prévenir, contrôler et réduire les émissions polluantes, conformément aux meilleures pratiques de gestion;*
- *intervenir rapidement lorsque surviennent des incidents environnementaux;*
- *s'assurer que les employés comprennent leurs responsabilités est adhérent à la politique sur l'environnement;*
- *encourager et appuyer les initiatives justifiables associées à l'utilisation des ressources et à la réduction des déchets;*
- *aider les locataires de la CGVMSL et d'autres parties à s'assurer de minimiser leurs impacts environnementaux;*
- *renseigner régulièrement les parties intéressées sur ses initiatives et ses rendements en matière environnementale.*

*En débutant par le président, tous les employés sont responsables de l'impact de leurs actions sur l'environnement.*

*Tous les niveaux de direction sont responsables de s'assurer que chaque employé se conforme à la politique et à la procédure sur l'environnement.*

*Président et chef de la direction*

11 septembre 2019